

Les nouveaux enseignants titulaires

Si vous êtes stagiaire vous devez participer obligatoirement au mouvement interacadémique afin d'obtenir une première affectation lorsque vous deviendrez titulaire. Ainsi, 10 251 enseignants nouvellement titulaires ont été affectés en académie en 2008.

PEU DE NÉO-TITULAIRES SONT AFFECTÉS DANS LES ACADÉMIES LES PLUS ATTRACTIVES

Les académies de Créteil et Versailles qui ne forment que 14 % des stagiaires en IUFM en accueillent près de 27 % en première affectation, soit une très forte concentration des premières affectations vers ces académies au sein desquelles les néo-titulaires viennent prendre la place de nombreux titulaires qui les quittent en moyenne après quatre ans d'exercice. La prise en compte de la situation familiale dans le cadre des affectations (priorité pour rapprochement de conjoints) favorise les néo-titulaires qui ont déjà construit une vie de famille et qui sont souvent les plus âgés.

Si vous êtes enseignant néo-titulaire, vous ne serez affecté dans un établissement des réseaux "Ambition réussite" que si vous êtes volontaire.

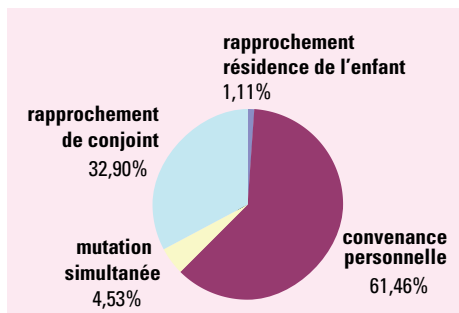
Ils obtiennent plus facilement un premier poste dans l'académie de leur choix, y compris dans les académies les plus attractives.

Ainsi l'âge moyen des néo-titulaires affectés dans les académies du sud et de l'ouest atlantique est-il plus élevé que dans les autres académies en particulier celles d'Ile-de-France, d'Orléans-Tours, d'Amiens et de Reims.

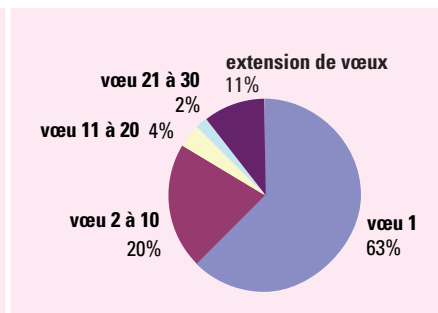
Part des mutés ou affectés en 2008

	Mutés ou affectés	Vœu 1 obtenu	Part des mutés ou affectés sur vœu 1 parmi les mutés ou affectés
Titulaires	9 906	8 263	83,41 %
Néo-titulaires	10 251	6 421	62,63 %
TOTAL	20 157	14 684	72,84 %

Répartition des demandes des néo-titulaires (2008)



Vœux obtenus (2008)



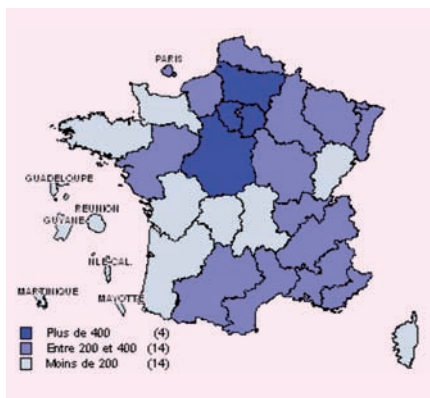
Ce sont les académies de Créteil, Versailles, Amiens, Reims, Lille, Strasbourg, Rouen et Orléans-Tours qui accueillent le plus de néo-titulaires.

LES NÉO-TITULAIRES OBTIENNENT EN MAJORITÉ LEUR PREMIER VŒU

Au niveau national, sur 100 néo-titulaires affectés 63 ont obtenu leur premier vœu en 2008.

Ils sont accompagnés pour faciliter leur entrée dans le métier, chaque recteur définissant les mesures d'accompagnement les plus adaptées. ■

Répartition académique des affectations au mouvement interacadémique des néo-titulaires



NÉO-TITULAIRES : DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Comment sont affectés les néo-titulaires ?

L'affectation des néo-titulaires a pour objectif de pourvoir les postes correspondant aux capacités d'accueil de chaque académie. C'est pourquoi les néo-titulaires, qui doivent obligatoirement recevoir une affectation, sont majoritairement affectés dans les académies où les besoins d'enseignement sont les plus forts (Créteil, Versailles, Amiens...) et où le solde des entrées/sorties de titulaires est négatif.

Quelles sont les conditions pour bénéficier de la bonification IUFM de 50 points ?

La bonification est attribuée une seule fois, aux sortants d'IUFM ou de centre de formation, sur le premier vœu formulé, dans un délai de trois ans à compter de la première demande d'affectation ou de mutation.

Je n'ai pas utilisé la bonification IUFM lors de ma première demande d'affectation, quand puis-je la demander ?

Vous pouvez la demander la deuxième ou la troisième année qui suit votre première demande d'affectation.